

Paris, le 28 novembre 2017



À

Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État à la Fonction Publique
Ministère de l'Action et des Comptes Publics
Télédoc 151
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Lettre recommandée avec AR

Objet : la profession d'infirmier-anesthésiste, IADE

Monsieur le Secrétaire d'État,

Le **Syndicat National des Infirmiers-Anesthésistes (SNIA)** vous félicite pour votre nomination au poste de Secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique.

Nous voulons attirer votre attention sur le conflit que nous menons, avec des centrales syndicales, depuis plusieurs années.

Il a été fait une réingénierie de notre formation pour correspondre à un niveau universitaire Master 2, dispositif appliqué dès la rentrée de septembre 2012.

Le décret octroyant le niveau Master n'est paru qu'en décembre 2014.

Infirmier-anesthésiste est une profession bac+5 depuis plus de 45 ans et le cursus s'étend sur 7 années.

Le décret relatif à notre exercice professionnel a été rénové afin de mieux correspondre à une réalité de terrain.

Nous sommes la seule profession paramédicale à jouir d'un tel niveau d'autonomie d'exercice sous supervision médicale.

Il était donc nécessaire que cela se traduise réglementairement et l'article R4311-12 du Code de Santé Publique, entre autres, a été modifié.

Nous venons par décret, ce 10 mai 2017, de récupérer notre corps professionnel spécifique.

En revanche, les ministres de la Santé et de la Fonction Publique précédents ont refusé d'y intégrer l'encadrement IADE alors que c'était une demande forte de la profession.

Toutes les organisations médicales de l'anesthésie-réanimation ont également réclamé, lors des réunions de concertations sur notre exercice, que la spécificité IADE soit prise en compte dans le management des équipes d'infirmiers-anesthésistes.

Les cadres-IADE doivent avoir une exclusivité d'encadrement des infirmiers-anesthésistes.

Par ailleurs, malgré l'obtention d'une NBI de seulement 15 points et une augmentation de la prime spécifique IADE, les revendications salariales de notre profession n'ont absolument pas été exaucées.

Aujourd'hui, nous sommes une profession bac+5 et de grade Master.

Au vu des autres professions bac+5 Master des différentes Fonctions Publiques, l'« Égalité » de la devise de la République Française semble loin d'être une réalité.

Certains y voient même une discrimination salariale liée au genre des filières soignantes.

Nous revendiquons toujours l'équité pour que notre profession soit rémunérée en prenant en compte son haut niveau de compétences, ses lourdes responsabilités et ses contraintes professionnelles.

Nous demandons que la profession d'IADE bénéficie des grilles indiciaires dites « A type » de la Fonction Publique et que les critères évidents de pénibilité de toute la filière soient reconsidérés et admis.

Nous voulons que l'injustice subie par notre profession depuis trop longtemps soit enfin réparée.

Nous aimerions vous rencontrer personnellement pour vous exposer plus en détails nos revendications actuelles et les différents problèmes rencontrés par notre profession.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l'assurance de ma très haute considération.

Jean-Marc SERRAT
Président du SNIA

